

# Guide pour soumettre une demande de participation à l'ONÉ

Vous êtes prêt(e) à soumettre votre demande de participation aux audiences de l'Office national de l'énergie ?

**Nous vous proposons de vous aider à compléter votre demande.**

Suivez ces étapes et ceci devrait vous prendre moins de 20 minutes :

**Étape 1 :** Copiez et collez ce lien dans la barre url de votre moteur de recherche :

<https://akppaz3.neb-one.gc.ca/Chsr/Accueil/S%C3%A9lecteur/>

**Étape 2 :** Sélectionnez **Ouvrir une session à l'aide d'une cléGC** et suivez les instructions pour créer un compte sur le site de l'ONÉ.

The screenshot shows the ONÉ website interface. At the top, there are logos for the Government of Canada and the Office national de l'énergie, along with navigation links for Canada.gc.ca, Services, Ministères, and English. The main heading is "Créer mon compte de l'Office ou ouvrir une session". Below this, there is a paragraph explaining that users need an account to participate in hearings or submit comments. It lists two ways to create an account: 1. Using a partner connection (e.g., banking services) with existing credentials. 2. Using a KeyGC (CléGC) with a username and password. A "Nota" section provides additional instructions for each option. At the bottom, there are two buttons: "Connexion du partenaire de connexion" and "Ouvrir une session à l'aide d'une cléGC", separated by the word "OU". On the right side, there is a "Centre de ressources" sidebar with a "Foire aux questions (FAQ)" section containing several questions about account creation and login. The version number "Version: 1.0" is visible at the bottom right.

**Étape 3 :** Une fois votre compte créé, cliquez sur **Demande de participation** au « **Projet Énergie Est et la cession d'actifs** ».

**Étape 4 :** Sélectionnez **Particuliers** en haut à gauche de l'écran, à moins que vous ne fassiez une demande pour un groupe ou une organisation.

Gouvernement du Canada / Government of Canada | Canada.gc.ca | Services | Ministères | English

Office national de l'énergie  
Système de participation à une audience

Canada

### Qualité du demandeur

[Fermeture de session de](#)

Particulier  
 Représentant autorisé d'un particulier  
 Un groupe

Un **particulier** est une personne, notamment un propriétaire foncier, qui peut ou non avoir un avocat ou une autre personne qui parle en son nom, et qui fera valoir ses intérêts à titre individuel. Un particulier présente une demande en cette qualité s'il prévoit traiter de questions le touchant personnellement ou touchant directement sa propriété foncière, et s'il n'est pas représenté par un groupe. Ce formulaire doit être utilisé si le **particulier** a un avocat ou un représentant, mais remplit lui-même la demande. Si son avocat ou son représentant remplit un formulaire en son nom, il n'a alors pas besoin de présenter lui-même une demande distincte.

Le **représentant autorisé d'un particulier** est une personne qui parle au nom de ce dernier ou présente des documents pour lui. Il peut s'agir d'un avocat ou de quelqu'un d'autre. Il présentera les opinions du particulier et fera valoir ses intérêts.

Un **groupe** doit répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- être une entité qui représente ses propres intérêts (par exemple, une société, une organisation non gouvernementale, une association, un conseil autochtone ou un organisme gouvernemental);
- être un regroupement d'au moins deux personnes qui représente les intérêts communs de ces personnes.

Le groupe aura une personne-ressource principale et pourra aussi avoir un représentant autorisé, comme un avocat. C'est habituellement la personne-ressource principale qui remplit le formulaire au nom du groupe et qui, toujours au nom de celui-ci, répond aux questions pendant l'audience si un droit de participation est accordé. Un groupe qui représente un particulier doit remplir le formulaire à l'intention du **représentant autorisé d'un particulier**.

Puisque la participation à une audience de l'Office peut nécessiter beaucoup de temps et de ressources, nous encourageons les personnes ayant des intérêts ou des opinions semblables à demander à participer en tant que groupe.

**Étape 5 :** Cliquez sur **suivant** pour vous rendre à l'étape 4 du processus de demande.

**Étape 6 :** Remplissez le formulaire de contact (vos informations devraient s'afficher automatiquement suite à l'enregistrement de votre compte).

**Étape 7 :** Vous pouvez passer l'étape **Ajouter un représentant autorisé**, ou ajouter 350.org comme représentant autorisé pour communiquer avec l'Office national de l'énergie.

*Contact : Cameron Fenton, 350.org, 518.635.0350, cam@350.org, 215 Spadina Avenue, Toronto, ON M5T 2C7. Ceci est optionnel, mais peut nous aider à faire le suivi des demandes de participation si l'ONÉ y donne suite.*

**Étape 8 :** Sélectionnez **Intervenant** et cliquez sur **suivant**.

7. Méthode ou niveau de participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il peut déposer une preuve exposant son opinion sur le projet ou fournissant des renseignements précis.</li> <li>Il peut poser des questions par écrit pour obtenir des précisions sur la preuve d'une autre partie.</li> <li>Il doit répondre aux questions par écrit des autres, le cas échéant, au sujet de toute preuve qu'il a déposée.</li> <li>Il peut avoir l'autorisation de parler à l'occasion du volet oral de l'audience.</li> <li>Il peut préparer et prononcer une plaidoirie finale à la conclusion du processus.</li> </ul>
8. Intérêt ou expertise	
9. Lien entre vous et les questions soulevées par le projet	
10. Accès, avis et signification	
11. Vérifier et envoi	

Le rôle d'intervenant exige un investissement de temps dans le processus d'audience. Au-delà des énoncés qui précèdent, il incombe à l'intervenant de lire les documents pertinents, de respecter les étapes procédurales établies et de ne pas rater les délais impartis.

Si vous souhaitez exprimer votre opinion mais ne désirez ni déposer des éléments de preuve, ni poser des questions ou devoir y répondre, le mode de participation choisi devrait alors être celui d'auteur d'une lettre de commentaires.

Tous les documents déposés au moment voulu par les participants, y compris les lettres de commentaires, sont lus et l'Office en tient compte.

L'Office passera en revue votre formulaire de demande de participation, et si cette demande est acceptée, il décidera de votre rôle éventuel. Il se peut que vous soyez autorisé à participer dans un rôle autre que celui que vous avez demandé.

Je souhaite participer de la façon suivante :

Auteur d'une lettre de commentaires  
 Intervenant

Version: 1.0

---

Avis | Transparence

À propos de nous      Nouvelles      Contactez-nous      Restez branchés

SANTÉ [canadiensensante.gc.ca](http://canadiensensante.gc.ca)     
 VOYAGE [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca)     
 SERVICE CANADA [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca)     
 EMPLOIS [guichetemplois.gc.ca](http://guichetemplois.gc.ca)     
 ÉCONOMIE [plandaction.gc.ca](http://plandaction.gc.ca)

Canada.gc.ca

**Étape 9 :** Sélectionnez **Directement touché** et cliquez sur suivant.

**Étape 10 :** Sélectionnez les problématiques qui vous semblent reliées aux changements climatiques - nous avons sélectionné les options 1, 2, 7, 11 et 12 (bien que la majorité des problématiques soient reliées au climat d'une manière ou d'une autre).

**Étape 11 :** L'ONÉ demande ensuite une brève explication des raisons de ces choix. Vous pouvez copier-coller le texte ci-dessous et ajouter un commentaire pour personnaliser votre réponse :

*Énergie Est pourrait générer 32 millions de tonnes de GES par année, soit l'équivalent d'ajouter 7 millions de voitures sur les routes du Canada, une empreinte carbone plus grande que celle des Maritimes (<http://bit.ly/1eB0LaE>).*

*L'impact d'Énergie Est serait même plus important que celui du pipeline Keystone XL, un autre projet de TransCanada que l'Agence de la Protection environnementale des États-Unis a déterminé comme ayant un impact significatif sur la situation climatique. L'Office national de l'énergie doit prendre en compte les impacts climatiques en amont, car il n'existe aucun autre processus fédéral d'évaluation des impacts climatiques des projets liés à l'énergie au Canada.*

*Les impacts d'Énergie Est sur le climat touchent à peu près toutes les problématiques présentes dans la liste :*

Si le Canada se joint à la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques et limiter le réchauffement global à 2 degrés Celsius, le besoin pour une infrastructure comme Énergie Est disparaît en raison de la nécessité de plafonner l'expansion des sables bitumineux (<http://bit.ly/14wgVB4> & <http://bit.ly/ScvVZ>).

La faisabilité économique est aussi liée aux changements climatiques, de par la relation à la bulle du carbone et d'un bas prix du pétrole (<http://bit.ly/14wgVB4>). Considérer les effets environnementaux et socio-économiques potentiels du projet sans prendre en compte les effets des changements climatiques comme impacts cumulatifs est insensé dans la situation que nous vivons à l'heure actuelle à travers le monde. Étant donné les conséquences des changements climatiques sur l'agriculture, l'utilisation des terres et les modes de vie qui y sont liés, le projet aura des effets sur « les intérêts des Autochtones » et sur « les propriétaires fonciers qui sont directement touchés ».

Pour toutes ces raisons, et parce que cette liste est loin d'être exhaustive, l'ONÉ doit inclure les impacts d'Énergie Est sur le climat dans son évaluation. Échouer à le faire équivaldrait pour les régulateurs à nier la responsabilité qu'ils ont envers les Canadiens.

**Étape 12 :** Sélectionnez votre langue de préférence et cliquez sur **Oui**, puis accédez au « Dépôt central de documents électroniques » et cliquez sur **suivant**.

Le lien existant avec les questions soulevées par le projet a été sauvegardé.

[Retour à la page d'accueil](#) [Fermeture de session de Agnes Le Rouzic](#)

**Demande de participation**

1. Qualité du demandeur ✓
2. Information sur l'audience ✓
3. Renseignements importants ✓
4. Entente sur la protection des renseignements personnels et signification du formulaire rempli ✓
5. Coordonnées – Personne demandant à participer (vous) ✓
6. Coordonnées – Représentant autorisé ✓
7. Méthode ou niveau de participation ✓
8. Intérêt ou expertise ✓
9. Lien entre vous et les questions soulevées par le projet ✓
10. Accès, avis et signification
11. Vérifier et envoi

**Étape 10 - Accès, avis et signification**

Dans quelle langue officielle désirez-vous participer et recevoir la correspondance? \*

Anglais

Français

Les documents électroniques peuvent être consultés dans le dépôt central de l'Office dans son site Web, à l'adresse [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca) (en cliquant sur « Consulter » sous « Documents de réglementation »). Si vous pouvez accéder à ce dépôt, l'Office et les autres participants à l'instance peuvent vous aviser qu'un document y a été déposé et qu'il y est accessible au lieu de vous en signifier une copie sur support papier.

Pouvez-vous accéder au [dépôt central de documents électroniques de l'Office?](#)

Oui

Non

Les avis par courriel vous informant du dépôt d'un document seront envoyés aux adresses électroniques suivantes : [agnes.lerouzic@greenpeace.org](mailto:agnes.lerouzic@greenpeace.org)

Si une adresse électronique est inexacte, veuillez cliquer sur Étape 5 ou Étape 6 à gauche pour la corriger. Revenez ensuite à la présente étape pour vérifier le changement.

[Enregistrer](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

**Étape 13 :** Cliquez sur **Envoyer**.

**Étape 14** : Confirmez-nous l'envoi de votre demande **ici** <http://act.350.org/signup/nebsignup/>